

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Membres présents : 36 membres

Mesdames ROHFRITSCH Anne-Marie, SCHALLER Véronique, FIACRE Gabrielle, BRUMPTER Nadine, JACOB Chantal, LETZ Lucienne, MARQUES Virginie, BOEHLER Denise, LEMMEL Marie-Claude, STIRNEMANN-BLUCHER Christine, PEREZ Madeleine.

Messieurs BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, VIERLING Martin, HERRMANN Marc, SCHOENHENTZ Frédéric, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, HUBER Luc, JACOB André, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, LAMBERT Jean-Charles, HOENEN Claude, EHRHART Mathieu, NONNENMACHER Jean-Jacques, NORTH Alain, MICHEL Roland.

Mme ROTH Sandrine a donné procuration à Mme ROHFRITSCH Anne-Marie pour voter en son nom.

Mme BAUER Liliane a donné procuration à M. JACOB André pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 5 membres

Madame HOFMANN Marylène

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, WASERMAN Sylvain, STERN Michel.

**1. Adoption du compte-rendu de la séance du 9 février 2017**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 9 février 2017.

**2. Convention de financement pour la réalisation du Réseau d'initiative publique régional de Très haut Débit en Alsace**

Monsieur le Président explique aux membres du Conseil que la Région Grand Est met en œuvre un réseau d'initiative publique pour la conception, l'établissement, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau en fibre optique Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire de l'Alsace.

Le Président rappelle que la communauté de communes est compétente en matière d'aménagement numérique et qu'à ce titre, elle sera amenée à participer au financement de ce réseau. Il explique que la Région assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire (164 M€) et met en œuvre le recouvrement auprès des différents partenaires publics du projet, dont notre communauté de communes.

La participation financière forfaitaire des communes ou EPCI a été fixée à 175 € / prise recensée lors des études d'avant-projet, soit pour notre territoire un montant total de 1 429 200 € pour la tranche ferme de la concession.

La tranche conditionnelle de la concession concerne les communes disposant à ce jour d'un réseau câblé offrant un débit supérieur à 30 Mbit/s. Il s'agit pour notre territoire des communes de Dingsheim, Furdenheim, Griesheim/Souffel, Handschuheim, Hurtigheim, Ittenheim et Quatzenheim. Les modalités de déploiement du réseau dans les communes de la tranche conditionnelle ne sont pas arrêtées à ce jour.

Une convention de financement doit être signée entre la Région Grand Est et la Communauté de Communes du Kochersberg pour définir les modalités de la participation de la communauté de communes. La participation sera versée en 3 étapes, selon l'avancement du déploiement du réseau sur notre territoire, entre 2017 et 2019.

Au terme de ces explications, les membres du Conseil débattent du projet de convention. Après délibération, le Conseil **valide** le projet de convention de financement et **autorise** le Président à signer la convention.

### **3. Indemnités de fonction des élus**

Monsieur le Président expose aux conseillers communautaires que le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 modifie l'indice brut terminal de la fonction publique, lequel sert de référence au calcul de l'indemnité de fonction des élus.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la référence à l'indice 1015 (ancien indice brut terminal) n'est plus valable. Il appartient au Conseil Communautaire de délibérer à nouveau sur ce point.

Après en avoir délibéré et étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité, le Conseil Communautaire **décide** à l'unanimité et avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017 **de fixer** le montant des indemnités perçues par le Président et les Vice-Présidents en prenant pour référence l'indice brut terminal de la fonction publique. Les pourcentages définis par la délibération du 15 avril 2014 pour le calcul des indemnités restent inchangés.

Le Président,  
Justin VOGEL